



AA298

13 jours 91 heures

7 345 €

Déjeuners offerts  
Exonérés de TVA

## Certificat souscripteur / tarificateur risques aggravés

### COMPÉTENCES VISÉES

- Identifier les risques aggravés.
- Analyser et évaluer les risques.
- Proposer l'acceptation ou non d'un risque en appliquant la tarification adaptée au risque aggravé.
- Argumenter la position adoptée.

### LES PLUS DE LA FORMATION

#### Les plus de la formation

- Cas pratiques conçus par des souscripteurs de risques aggravés seniors, des médecins conseils d'assurance et des experts pédagogiques, à partir d'exemples concrets.
- L'utilisation d'outils de tarification est un des plus de cette formation.

#### Pourquoi un certificat IFPASS en partenariat avec l'AFSRA ?

- L'AFSRA, suite à une étude menée auprès des tarificateurs / souscripteurs constatant un déficit de reconnaissance de ce métier, a demandé à l'IFPASS de l'accompagner dans la création d'un certificat.

### PUBLIC

- Débutant ou moins de deux ans d'expérience dans les fonctions de :
  - Souscripteurs de risques aggravés
  - Souscripteurs en sélection médicale
  - Tarificateurs
  - Tarificateurs médical
  - Rédacteurs en sélection médicale
  - Chargés de sélection médicale/des risques
  - Gestionnaires médical

### PRÉ-REQUIS

AA037 - AA145 - AA051 - AA041  
ou expérience équivalente.

### FORMATEUR(S)

Cette formation est animée par des professionnels de l'assurance, formateurs experts de l'ifpass.

## SESSION(S) 2020

### PARIS

Du 20 janvier au 25 juin

Session(s) continue(s)

Disponible en régions sur demande

### MÉTIERS VISÉS

05A - Souscription des risques non standard

### PERSONNALISATION DE PARCOURS

L'inscription définitive est validée par le Comité de pilotage sur présentation du curriculum vitae du pré-inscrit.

### VALIDATION

Un certificat sera remis en cas de succès aux épreuves de validation

## PROGRAMME

### ENVIRONNEMENT JURIDIQUE ET TECHNIQUE DES ASSURANCES DE PERSONNES

#### MODULE 1

##### A. Bases techniques et juridiques de l'assurance

1. Risque assurable
2. Compensation des risques et le coût de couverture
3. Obligation de déclaration du risque par l'assuré-souscripteur
4. Obligation de couverture du risque assuré par l'assureur

##### B. Divers produits d'assurance

1. Principales garanties de prévoyance proposées
2. Divers produits de prévoyance (individuels)
3. Divers produits de prévoyance (groupes)

##### C. Protection des données

1. Protection CNIL et le pack de conformité «Assurances»
2. Respect du secret médical

##### D. Protection des assurés

1. Droit à l'information et les obligations de conseil
2. Convention AERAS et le droit à l'oubli
3. Impacts de la loi consommation (loi Hamon)

### SÉLECTION ET TARIFICATION DES RISQUES

#### MODULE 2

##### A. Objectifs de la sélection des risques

1. Limiter l'anti-sélection
2. Maintenir l'équilibre du portefeuille
3. Différencier les risques
4. Evaluer les risques

##### B. Rôle du tarificateur

1. Instruction du dossier de souscription
2. Pratique de la tarification
3. Supports à la décision du tarificateur
4. Prise de décision

### ENVIRONNEMENT MÉDICAL

#### MODULE 3

##### A. Examens usuels

1. Bilan biologique
2. Examens usuels
3. Terminologie médicale

##### B. Système cardio-vasculaire

1. Anatomie du système
2. Facteurs de risques cardio-vasculaires

##### C. Système ostéo-articulaire

1. Anatomie du système
2. Facteurs de risques
3. Principales pathologies

##### D. Système endocrinien

1. Anatomie du système
2. Facteurs de risques
3. Principales pathologies

##### E. Système respiratoire

1. Anatomie du système
2. Facteurs de risques
3. Principales pathologies

#### RÉVISIONS

Une journée de révision permet aux participants de travailler sur des cas pratiques dans les conditions de l'examen.

#### ÉPREUVES DE VALIDATION

La validation du certificat se décompose en :

- Une évaluation pour chaque module ou sous-module sur la base d'un QCM et cas pratiques (40% de la note).
- Une épreuve finale (études de cas) porte sur l'ensemble des savoirs appréhendés durant la formation (60% de la note).

La certification est obtenue à partir de 12/20 de moyenne générale